

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 JUILLET 2016
Séance ordinaire n° 6/2016

Présents : ARANEO Christine, CARTAL Aimé, DEPLACE Chantal, JENESTE Alain, BEURRIER Jean-Michel, AUNOS Daniel, BAJARD Marie Noëlle, CHARRONDIERE Magalie, Jocelyne THEVENOUX, MATICHARD Franck CATHELAND Germaine, DUMAS Mickaël, BOURLIERE Claudine, FERON William.

Absent : Julien LIVET

Secrétaire de Séance : Jocelyne THEVENOUX

Date de la convocation : 01/07/2016

Le compte rendu de la séance du conseil municipal du 27 mai est approuvé.

1. **Réseau de chaleur** : Monsieur Romain MALOT, du SIEL présente la pré-étude de faisabilité d'installation d'un réseau de chaleur pour les bâtiments communaux. Le principe consiste à installer une chaufferie centrale alimentant les différents bâtiments via un réseau de chaleur. La chaufferie serait constituée d'une chaudière bois assurant la majorité des besoins et une chaudière fioul afin d'assurer l'appoint en cas de besoin accru ou de panne sur la chaudière bois. Plusieurs bâtiments sont concernés par ce projet : mairie, salle des fêtes, la poste, le gîte, salle des sociétés et salle des jeunes. L'ancien local voirie (à côté du gîte) pourrait être réaménagé pour l'installation de la chaufferie. Le SIEL a évalué le coût de l'opération à 173 250 €. La réalisation de l'installation ainsi que l'exploitation peuvent être entièrement déléguées au SIEL. En revanche, la commune se charge de l'achat du combustible et paye un loyer sur 20 ans, au terme duquel la commune devient propriétaire de l'installation. Un réseau de ce type est en fonctionnement sur la commune de Saint Haon le Châtel. Une visite sera programmée.

P.L.U

2. **Présentation et arrêt du PLU** : Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal les conditions dans lesquelles l'élaboration du P.L.U. a été effectuée et à quelle étape de la procédure il se situe. Mme Badoil, du bureau d'études Oxyria, présente ledit projet. Après avoir entendu l'exposé de Mme le Maire, et en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité, de considérer comme favorable le bilan de la concertation proposé, d'arrêter le projet du PLU et de le soumettre pour avis aux personnes publiques associées. Mme le Maire précise que l'enquête publique démarrera courant octobre.

INTERCOMMUNALITE

3. **Plan de gestion partenarial de l'information et de l'accueil du demandeur en logement social** : Madame le Maire rappelle que les lois ALUR et LAMY ont imposé aux EPCI dotés d'un Programme Local de l'Habitat (PLH) et sur lesquels des Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville sont présents, l'obligation d'élaborer un Plan de gestion partenariale de l'information et de l'accueil du demandeur en logement social. Ce plan a pour but d'améliorer l'accès à deux types d'information pour les demandeurs en logement social : l'information sur l'accès au logement social (procédure, droits et devoirs), et l'état du parc social sur le territoire (type de logements, bailleurs présents, localisation des logements, etc.). Mme le Maire donne lecture du projet de plan de gestion rédigé par Roannais Agglomération. Le conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable sur le projet de plan de gestion partenarial.

PERSONNEL

4. **Création poste Rédacteur** : Monsieur Aimé Cartal, informe le conseil municipal que Lucile Montillet, secrétaire de mairie, a été promue au grade de Rédacteur par le Centre de Gestion de la Loire dans le cadre de la promotion interne sans examen. Il est proposé au conseil municipal de créer le poste de Rédacteur afin de la nommer sur ce grade. A l'unanimité, le conseil municipal approuve la création du poste de Rédacteur et supprime le poste d'Adjoint Administratif Principal 2^{ème} classe, afin de nommer Lucile Montillet sur ce grade à compter du 1^{er} août 2016.
5. **Nouveau Régime Indemnitaire** : Mme le Maire rappelle au conseil municipal que le personnel communal bénéficie d'une Indemnité d'Administration et de Technicité. Ce régime indemnitaire sera supprimé au 31 décembre 2016 mais remplacé par le RIFSEEP (régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'expérience professionnelle). Par contre, cette IAT ne peut plus être attribuée lors d'un changement de grade d'un agent. Par conséquent, il convient de mettre en place ce nouveau régime indemnitaire et de supprimer l'IAT. Mme Montillet, secrétaire de mairie, expose aux conseillers le système de ce nouveau régime indemnitaire qui est composé de l'IFSE (part obligatoire) et du CIA (facultatif).

Le conseil municipal décide de créer, à compter du 1^{er} août 2016, l'IFSE, avec les mêmes montants que l'ancien régime IAT. Une revalorisation du montant des indemnités sera étudiée en janvier 2017.

FINANCES

6. Droits de mutation : Montant 2016 = 30.874 €
7. Fonds de péréquation : Montant 2016 = 12.770 €

ECOLE, SPORTS, LOISIRS

8. Compte rendu du conseil d'école du 3^{ème} trimestre : Mme Déplace informe que l'école accueillera à la rentrée prochaine 85 élèves ; l'équipe enseignante est inchangée ; les tablettes numériques seront achetées à la rentrée ; Les enseignants souhaitent que les ordinateurs de l'école soient nettoyés informatiquement. La distribution des dictionnaires aux élèves de CM2 partant en 6^{ème} a eu lieu, les enfants étaient ravis. Certains conseillers regrettent que la distribution n'ait pas eu lieu lors de la fête de l'école. Mme Déplace précise qu'au préalable elle a consulté le conseil d'école qui s'est positionné pour la remise des dictionnaires dans la classe, avant la fête de l'école.
9. CCAS domaine Barret : Mme Déplace informe que les terrains seront loués à Monsieur Bonnefoy. Le repas des anciens aura lieu le 1^{er} octobre.
10. Club de foot : Mme Déplace donne le bilan de l'assemblée générale. Un club qui fonctionne bien avec 73 licenciés. L'équipe 1 monte en promotion excellence Loire pour la 1^{ère} fois.
11. ADMR : Mme Déplace donne le bilan de l'assemblée générale. 221 clients adhérents sur le secteur de La Pacaudière. 55 personnes bénéficient de la téléassistance. L'ADMR est également partenaire du SSIAD (Service de Soins Infirmier A Domicile).
12. Lien en Roannais : Une rencontre a eu lieu avec le Président et le Directeur afin de faire le point sur la résidence. Les locataires n'ont aucune obligation de prendre les services avec Lien en Roannais. Mme le Maire informe que Lien en Roannais a en projet de salarier des médecins et de les mettre à disposition des communes. Une rencontre sera organisée entre le pharmacien, le docteur Concas et Lien en Roannais. Certains conseillers souhaiteraient qu'on relance les recherches de médecin, ou si besoin aider financièrement le pharmacien pour une recherche avec un cabinet spécialisé.

CULTURE

13. Saison culturelle : Mme le Maire présente la plaquette de la saison culturelle qui sera distribuée dans toutes les boîtes aux lettres.

VOIRIE

14. Travaux 2016 : Monsieur Jeneste présente les offres reçues :

Offre n° 1- Entreprise COLAS - 31 610 € HT - note moyenne pondérée 18,30/20

Offre n° 2- Entreprise EUROVIA - 36 497 € HT - note moyenne pondérée 16,71/20

Offre n° 3 - Entreprise BORDELET – 34 768 € HT - note moyenne pondérée 17,81/20

Offre n° 4 - Entreprise EIFFAGE - 29 409,50 € HT - note moyenne pondérée 20/20

Le conseil municipal approuve l'offre de la Société EIFFAGE.

15. Synerail : Madame le Maire expose au conseil municipal que dans le cadre du plan de développement et de modernisation du réseau ferroviaire, SNCF Réseau, alors dénommé Réseau Ferré de France (RFF) a conclu le 18 février 2010 avec SYNERAIL un contrat de partenariat pour conduire la mise en œuvre d'un vaste plan de rénovation du réseau de télécommunications actuel entre les trains et les personnels au sol. Pour les besoins du déploiement, actuel ou futur, de ce réseau, SYNERAIL doit procéder à l'installation de dispositifs d'antennes et d'équipements techniques propre à ce réseau indépendant de télécommunications. La commune de Saint Martin d'Estreaux est propriétaire de la Voie Communale n° 7 située Pont Ballon, donnant accès à la parcelle cadastrée B 1168, susceptible de servir de site d'émission réception. Afin de permettre l'implantation et l'exploitation des installations de SYNERAIL sur la parcelle cadastrée B 1168, sise « Chez Ajoux », une convention de passage, sur ladite voie, a été rédigée entre SYNERAIL et la commune. Madame le Maire donne lecture de ladite convention, qui est approuvée à l'unanimité par le conseil municipal.

16. Panneau d'information : le plan est en cours d'élaboration

BATIMENTS

17. Restaurant scolaire : la commission bâtiment a choisi le carrelage sol et mural. Mme le Maire présente les avenants de l'entreprise PALLUET, d'un montant de 3 350 € ht et celui de l'entreprise DELAIRE, d'un montant de 2 456 € ht. Le conseil municipal approuve les avenants aux marchés.

18. Restaurant-bar : Mme Troncy, architecte, vient sur place faire le relevé sur plan le 22 juillet 2016.

19. Travaux divers : Monsieur Beurrier informe que les travaux de peinture et de menuiseries du logement maison Berthon sont terminés. Il présente le devis St Maclou pour la réfection du sol. Le conseil municipal approuve le devis St Maclou d'un montant de 1988,48 € (pose sur l'actuel). Mme le Maire informe qu'elle a rencontré Marie-Justine Cariat concernant les dégradations volontaires du logement. Les travaux de menuiseries lui seront facturés. Les travaux du logement de l'ancienne mairie sont terminés. Monsieur Beurrier présente des devis de Bernard Ricard relatifs aux travaux de la descente du gîte et de l'accessibilité de la poste. Le conseil souhaite attendre avant de réaliser ces travaux. Travaux salle d'évolution école: le remplacement des fenêtres est prévu le 2 août, les travaux de peinture se feront en décembre.

QUESTIONS DIVERSES

20. Litige Goubeaux : Suite à l'audience du 14 juin, le Tribunal condamne la commune à verser à Monsieur Goubeaux la somme de 500 € en réparation de ses préjudices, la somme de 400 € au titre des dispositions de l'article L.761-1 du code de justice administrative. De plus, les frais d'expertise taxés et liquidés à la somme totale de 5071,20 € sont mis à la charge définitive du département de la Loire pour 3380,80 € et de la commune pour 1690,40 €. Mme le Maire prendra contact avec Maître Combaret, avocat. Le conseil municipal ne souhaite pas faire appel de cette décision.

21. Blason de la commune : Mme le Maire présente une nouvelle ébauche du blason modifié en rajoutant le monument aux morts et le blason de la famille Levis/Chateaumorand. Les conseillers trouvent ce blason très représentatif.

22. Horaires d'été : mairie fermée la semaine du 15 août

Séance levée à 23h45